

## Constats de décès Informations à l'attention des Médecins COVID-19

20 mars 2020

Madame, Monsieur, chères et chers Collègues,

Nous vous prions de prendre connaissance d'une information concernant la procédure en cas de décès liés au COVID-19 :

- Les décès liés au COVID-19 sont considérés comme une **mort naturelle**.
- Les corps pourront être inhumés selon les procédures habituelles.
- Les décès devront être annoncés uniquement si le dépistage au COVID-19 a été positif de son vivant. Il n'est pas nécessaire d'effectuer un frottis post-mortem pour obtenir un diagnostic.

Un formulaire a été mis à disposition par l'OFSP concernant la déclaration clinique suite au décès à l'adresse suivante :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/meldesysteme-infektionskrankheiten/meldepflichtige-ik/meldeformulare.html>

Dès lors, nous vous remercions d'utiliser ce formulaire et de l'envoyer à l'Office du médecin cantonal et à l'OFSP, dans un délai de 24 heures suivant le décès.

- Les constats de décès sont faits par le médecin de garde ou le médecin de famille. Lors du constat, les mesures d'hygiène traditionnelles doivent être strictement respectées (gants et éventuellement blouse).
- Les levées de corps demandées par le Ministère public sont effectuées selon la procédure habituelle (médecine légale de l'ICH) en cas de mort violente ou indéterminée.
- Toutes les informations pour le Valais se trouvent à l'adresse : [www.vs.ch/coronavirus/professionnel](http://www.vs.ch/coronavirus/professionnel).

Une information a également été transmise aux pompes funèbres concernant les recommandations lors de service ou d'une cérémonie funéraire.

D'autres informations vous parviendront prochainement en collaboration avec la Société Médicale du Valais concernant l'organisation des soins dans les cabinets médicaux.

Nous tenons à vous remercier pour le grand engagement dont vous faites preuve durant cette période particulière et nous continuons à compter sur votre précieuse coopération.

**Cédric Dessimoz**  
Médecin cantonal adjoint

**Dr Christian Ambord**  
Médecin cantonal